

N' OUBLIEZ PAS D' ALLER VOTER

A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine	P. 2-3
Manifeste aux candidats	P. 4
Page féminine	P. 8
News Digest	P. 8



VOL. XXX — No 40

Montréal, 22 octobre 1954

LE TRAVAIL

cette semaine

tire à

68,200

COPIES

DANS LE VETEMENT

\$185,705.28 réclamés à 28 employeurs

IL FAUT VOTER, LE 25 OCTOBRE

Lundi prochain, le 25 octobre, les contribuables de Montréal auront à élire un maire et 66 commissaires de quartier dont 33 élus exclusivement par les contribuables propriétaires et 33 élus par les locataires et les propriétaires, soit respectivement des représentants de la classe "A" et des représentants de la classe "B".

Les statistiques des élections municipales de Montréal dans les années passées dénotent malheureusement un désintéressement chez les citoyens à l'égard des affaires publiques. Les contribuables de Montréal ne votent pas, ne votent plus.

Comme le faisait remarquer INDUSTRIE, une publication de l'Association des Manufacturiers canadiens, il se pourrait que les contribuables considèrent les gouvernements fédéral, provincial et municipaux comme ayant différents degrés d'importance.

Le pourcentage des votes, en effet, lors des élections fédérales, semble être en moyenne plus élevé que celui des élections provinciales, lequel est, à son tour, plus grand que celui des élections municipales.

★ ★ ★

Cette attitude dénote un esprit faussé chez les citoyens car les gouvernements qui peuvent et doivent faire le plus pour les contribuables, ce sont ceux qui sont le plus près du peuple, soit dans l'ordre, les gouvernements municipaux, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Pour ne prendre qu'un exemple, quel gouvernement est le plus apte à découvrir et connaître les besoins de la population en matière de logement? Ce sont évidemment les administrations municipales.

★ ★ ★

L'étude de la démocratie et des problèmes qui en découlent est actuellement à l'ordre du jour. D'autre part, dans nos syndicats, l'on sait fort bien que seule l'administration démocratique peut donner satisfaction. Ce sont les membres de chaque syndicat qui élisent leurs représentants comme officiers, comme agents négociateurs; ce sont ensuite ces représentants qui constituent le congrès, assemblée suprême, et élisent les directeurs du mouvement syndical.

De même l'administration d'une ville comme Montréal ne peut être élue par une minorité, une classe, une catégorie de voteurs, mais bien par tous les citoyens, autrement nous n'avons plus le gouvernement du peuple, mais bien le gouvernement du peuple par un groupe, une clique qui pense à ses intérêts personnels avant le bien de la communauté.

En conséquence, nous prions les citoyens propriétaires et locataires, de Montréal, qui liront ces lignes, de bien vouloir s'acquitter de leur droit de vote aux élections municipales du 25 octobre prochain et nous les prions aussi de faire en sorte que leurs voisins, leurs amis, leurs parents fassent de même, si nous voulons avoir non pas seulement le gouvernement d'un groupe minoritaire, mais celui du peuple, par le peuple, pour le peuple.

Poursuite intentée contre des manufacturiers de vêtement de Montréal et de toute la province parce qu'ils ne paient pas les salaires prévus au décret.

28 employeurs de Montréal et de la province font actuellement face à des poursuites judiciaires pour un montant global de \$185,105.28, intentées par le Comité Conjoint de l'Industrie du Vêtement de la province de Québec.

Cette réclamation équivaut à la différence entre le total des salaires que ces employeurs ont versé à leurs employés depuis février 1953 et celui qu'ils auraient dû normalement verser en vertu du décret de l'industrie du vêtement pour la zone 1 et la zone 2.

Les clauses du décret

Ces 28 employeurs dont 18 de la région de Montréal, (zone 1) et 10 dans la zone 2 qui couvre le reste de la province, sont accusés de ne pas avoir respecté les clauses du décret relatif à l'industrie du vêtement dans la province.

On sait que ce décret sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil en février 1953, prévoyait entre autres, un boni de vie chère de 0.06 l'heure pour les employés féminins de moins d'une année de service et de 0.08 cens l'heure pour les employés féminins de plus d'une année de service; le décret prévoyait en outre un boni de 10 cents l'heure pour les employés masculins plus une augmentation générale de 5% comme compensation de la réduction de 2 heures de travail dans la semaine.

Ces avantages qui avaient été négociés avec les associations syndicales reconnues, dont la Fédération Nationale du Vêtement pour les employés ainsi que les groupements patronaux, représentant les employeurs, avaient ensuite été incorporés en amendement au décret existant dans le vêtement et avaient reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, ce qui oblige tous les employeurs et employés couverts par la juridiction du décret à respecter ces ordonnances.

Des employeurs réfractaires

Les employeurs dont les noms suivent ont refusé de payer les taux convenus au décret dans

Montréal: Baronet Sportwear Ltd, Biltmore Shirt Co. Ltd., Bond Shirt Co. Ltd., British American Shirt, Collegiate Manufacturing Inc., Craftsports Wear Reg'd., Empire Converters, Fashion Plate Vest Mfg., Fernley's Inc., Globe Shirt Corp., Glory Shirt Mfg. Co., London Shirt Corp., Manhattan Cap & Shirt Mfg., Meriton Co. Inc., Rossmore Ltd., Style Guild Inc., Sun Valley Sportwear.

Les employeurs de la zone 11 qui ont négligé de payer les taux prévus au décret sont les suivants: B.V. Co. Ltd., Caliday Inc., Empire Converters, Greywear Ltd., Hart Shirt Ltd., Klein Mfg Co., Lampron & Sons, Nash Shirt Co. Ltd., St-Cyr Mfg., St-Georges Textiles Mfg, Saurel Shirt Co., Ltd.

En Cour Supérieure

On se rappelle tout d'abord que

des employeurs avaient contesté la constitutionnalité de la loi de la convention collective à extension juridique (décret); par trois reprises différentes, trois juges différents ont renvoyé la demande des employeurs.

Par ailleurs, toutes les réclamations dont le montant ne s'élève pas à \$200.00 ont été plaidées en Cour du Magistrat devant le juge René Lippé et toutes les causes ont été gagnées en faveur des employés dont il ne reste plus qu'à fixer le montant de la réclamation.

Dans ces causes, il ne peut y avoir d'appel possible.

Par ailleurs, les autres causes dont le montant de la réclamation s'élève à plus de \$200.00 sont actuellement plaidées au mérite devant le juge Hector Perrier de la Cour Supérieure.

ADRIEN PLOURDE DELEGUE A UNE CONFERENCE DU B.I.T.

M. Adrien Plourde, président du Syndicat des Employés de l'Alcan d'Arvida et président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, s'est embarqué mardi soir à bord d'un avion d'Air-France pour se rendre à Genève où siègera à partir du 25 octobre prochain, la cinquième session de la Commission des Industries mécaniques de l'organisation internationale du Travail.

Cette session abordera deux questions principales qui sont inscrites à l'agenda: les méthodes pratiques propres à assurer la collaboration entre les employeurs et les employés et les moyens de régulariser la production et l'emploi.

M. Plourde profitera de son voyage pour étudier les moyens pris par les organisations syndicales en Euro-

pe pour régler le problème des loisirs des travailleurs.



M. Adrien Plourde, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie.

DO NOT FAIL TO CAST YOUR VOTE

LA SEMAINE

Lettre de Paris

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

L'affaire d'espionnage récemment découverte, est suivie passionnément par les Français. La presse internationale y fait écho. Les lecteurs du "Travail" aimeront peut-être quelques précisions à ce sujet.

Matériellement, l'affaire se résume ainsi: des documents importants, des comptes-rendus des réunions où les décisions les plus graves en matière de défense nationale sont prises, ont été divulgués. Qui a organisé cette divulgation?

La première réponse qui vient à l'esprit, c'est: le parti communiste. Malheureusement, l'affaire n'est pas aussi simple que cela. Si vous le voulez, je vais vous en présenter les personnages.

Les auteurs directs des divulgations, ceux qui avaient accès par eux-mêmes aux comptes rendus secrets sont connus et ont avoué. Il s'agit de deux fonctionnaires d'esprit progressiste, qui croyaient effectivement travailler à la demande du Parti communiste. Ils remettaient les documents à un nommé BARANES qui se présentait à eux comme un envoyé du Parti communiste. L'était-il réellement? Il est actuellement difficile de le savoir. Voilà ce qu'écrit à ce sujet l'homme le plus au courant de la question, le Ministre de l'Intérieur français: François NITTELAND:

"Agent multiple, il fournissait à DIDES des documents retouchés. On peut légitimement penser qu'il donnait au parti communiste des informations plus exactes! BARANES a même initialement déclaré qu'il ne passait à DIDES que des documents falsifiés par le P. C. lui-même. Il est vrai que le personnage multiplie les déclarations contradictoires. La justice appréciera".

En attendant qu'elle apprécie, on sait seulement que BARANES travaillait avec la police, ou plutôt avec un membre de la la police: le commissaire DIDES. Autre personnage curieux, spécialiste de l'anti-communisme que sa passion dans ce domaine entraînait à faire des recherches qu'on ne lui demandait pas (il était chargé de la surveillance des marchandises dans le port fluvial de PARIS) et de les faire avec l'aide d'un nommé DELARUE, ancien policier condamné au bagne à perpétuité pour avoir aidé la gestapo à torturer et à massacrer, évadé et protégé par le commissaire et l'ancien préfet de police.

Tels sont les personnages connus. Leur caractère plus que douteux, ne signifie pas que le Parti Communiste ne soit pas réellement compromis dans l'affaire. Bien que la prudence du parti communiste français soit proverbiale et que, il faudrait plutôt chercher les imprudents du côté des milieux paracommunistes. C'est d'ailleurs pourquoi l'on a interrogé spécialement le directeur du quotidien "Libération", justement un des amis des communistes: le Marquis Emmanuel d'ASTIER DE LA VIGERIE. Celui aussi est un curieux personnage. Authentique grand seigneur, fils de diplomate, il choisit en 1940 la résistance et devint un résistant tout aussi authentique, ainsi que ses deux frères. Mais tandis que l'un d'eux Henri se faisait remarquer par ses sentiments royalistes, Emmanuel tendait vers l'extrême gauche. A ALGER, ils jouèrent un rôle considérable. On croit généralement Henri le royaliste l'instigateur du meurtre de l'amiral DARLAN, l'ami de PETAIN. Quant à Emmanuel, il devint secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le gouvernement provisoire de DE GAULLE. C'est à ce titre qu'il débarqua en France avec les premières troupes et la mission de restaurer dans les départements, l'autorité centrale. Il y réussit assez bien. Sa figure, digne de celle d'un chef de guerre du 16ème siècle, son caractère non pas rusé mais roué, ses talents oratoires et d'écrivain, en font un des plus curieux personnages du monde politique français. Il appartient au petit groupe progressiste qui vote constamment avec les communistes. L'on peut évidemment tout supposer de lui. Mais je le répète, de ce côté-là, il n'y a que des suppositions.

D'un autre côté, il y a quelques certitudes. Voici ce que dit le Ministre de l'Intérieur MITTELAND:

"Il est certain qu'on a voulu dans d'"honorables" milieux compromettre la position du ministre à l'occasion d'une affaire que l'on pensait avoir suffisamment embrouillée pour qu'elle empoisonne durablement l'atmosphère".

Qu'est-ce que cela veut dire? Il y a en France des spécialistes de l'anti-communisme, non pas de l'anti-communisme qui consiste à améliorer le niveau de vie ouvrier pour diminuer l'influence communiste, mais de l'anti-communisme policier et macarthyste. Ces spécialistes, dont quelques-uns figuraient dans les précédents gouvernements, sont très liés avec l'Ambassade américaine et quelquefois avec les services secrets américains. Furieux d'être évincés du pouvoir, ils entreprirent de brouiller MENDES-FRANCE avec les Américains. Ainsi, ils auraient pu le faire battre à la Chambre. Ce sont eux qui employaient le commissaire DIDES. Celui-ci, au lieu de remettre les preuves de trahison communiste qu'il prétendait détenir au gouvernement, leur en faisait part. Leur intention était d'accuser le Ministre d'être complice des traîtres, vrais ou supposés. L'affaire a échoué, DIDES ayant été arrêté en quelque sorte la main dans le sac. Les Français savent d'autre part que les précédents ministres, ou tout au moins certains d'entre eux, avaient détruit les dossiers de l'enquête concernant des fuites survenues avant l'arrivée de MENDES-FRANCE au pouvoir.

Il s'agissait donc bien d'un véritable complot utilisant le prétexte vrai ou faux de l'espionnage communiste. Ce complot a échoué. Ses auteurs doivent se taire, tandis que leurs complices mineurs sont en prison. MENDES-FRANCE est plus populaire que jamais. Le Parti communiste ne sait que faire pour empêcher cette popularité, et derrière le président du Conseil, un autre homme grandit, son ami François MITTELAND.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

Montréal

REUNION DE TOUS LES OFFICIERS DE SYNDICATS

Elle aura lieu mardi, le 29 octobre à l'Ecole Normale Jacques-Cartier sous la présidence de MM. Gérard Picard et Horace Laverdure.

Le 26 octobre prochain, aura lieu une réunion spécialement convoquée pour rencontrer tous les officiers de syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal.

Cette réunion qui sera sous la présidence conjointe de MM. Gérard Picard, président général de la CTCC et Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal, aura lieu en l'Ecole Normale Jacques-Car-

tier, à 1301, rue Sherbrooke est.

Cette réunion, sous les auspices du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, débutera à 8.00 par la présentation d'un documentaire sur le syndicalisme qui vient d'être réalisé par l'Office National du Film.

La réunion se poursuivra à 8.30 p.m. par un échange

de vues sur la formation des nouveaux membres et une discussion sur un programme d'études à l'intention des officiers du syndicats.

La réunion se clôturera par des allocutions de MM. Gérard Picard et Horace Laverdure. Tous les officiers de syndicats sont priés d'assister à cette réunion qui promet d'être des plus intéressantes.

Dans les congédiements la preuve incombe à l'employeur

Dans les cas de congédiement d'un employé par un employeur, et lorsque l'employé dépose une plainte ou grief par l'intermédiaire du syndicat qui le représente, c'est à l'employeur qu'il incombe de faire la preuve de la justice du congédiement qu'il a effectué.

C'est ce que vient de décider un tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre l'hôpital général de la Miséricorde et l'Association des employés d'Hôpitaux de Montréal à la suite de deux congédiements faits par les autorités de cet hôpital.

A l'unanimité

C'est à l'unanimité que le tribunal présidé par Me Philippe Lamarre et assisté de Me Gaston Pouliot, arbitre patronale et Me Théodore Lesperance, arbitre syndical, s'est rendu à la requête du procureur du syndicat, Me Pierre Vadeboncoeur, lequel avait avisé le tribunal lors de sa séance du 8 juillet dernier, que la preuve incombait

aux autorités de l'hôpital concerné, étant donné que les griefs avaient été causés par des congédiements effectués par l'hôpital de la Miséricorde.

Par la suite, le procès-

verbal de la séance du 14 juillet indiquait que le tribunal d'arbitrage, à l'unanimité, avait reconnu que le fardeau de la preuve reposait entièrement sur la partie patronale.

JOLIETTE

13 CENTS L'HEURE DE PLUS NECESSAIRES A LA PINATEL POUR LE SALAIRE VITAL

Le Syndicat qui groupe les employés de la PINATEL Piece Dye Work de Joliette a produit près de 150 exhibits devant le tribunal d'arbitrage présidé par le Juge René Lippé.

Tous les documents produits au cours de la première séance d'arbitrage tenue à Montréal le 14 octobre prouvent que les employés de la Pinatel de Joliette ont des conditions de travail, des salaires, des vacances, des jours de congés chômés et payés, inférieurs à ce qui se donne ailleurs dans Joliette, dans l'industrie textile et dans l'industrie manufacturière en général au Canada.

Un des exhibits produit par le syndicat prouve qu'à Joliette un

salair minimum vital de \$52.64 par semaine est nécessaire pour une famille type. Comme le salaire moyen à la Pinatel est de .87½ sous de l'heure ce qui fait un revenu de \$46.29 (allocations familiales de 2 enfants comprises) il demeure le fait qu'il manque .13 sous l'heure pour atteindre le salaire minimum vital de \$52.64.

Ce salaire de \$52.64 devrait être le salaire de base mais le syndicat le demande comme salaire moyen.

Il y aura une autre séance d'arbitrage le 27 octobre à Joliette et ce sera au tour du procureur de la Cie de faire sa preuve.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef:

ANDRE ROY

Publiste

ROGER McGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,

Montréal - VE 3701

Abonnement: Un an \$1.50;

le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Ministre des Postes Ottawa

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.

555, Boul. Charest, Québec

Tél.: 4-4631

JEAN CHARBONNEAU

1231 Demontigny est,
Montréal

Tél.: FA. 3694

LA SEMAINE

SAGUENAY LAC-ST-JEAN

INJUSTICES SANCTIONNEES PAR DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE

Les tribunaux d'arbitrage ont peut-être rendu et rendent encore des services, mais malheureusement, dans nombre de cas, ils ne servent qu'à sanctionner légalement des injustices. C'est en ces termes que s'exprimait dimanche dernier, le chroniqueur radiophonique du Conseil Régional Saguenay Lac-St-Jean, en commentant la récente décision du tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre la Cie Electrique du Saguenay et le syndicat des employés de cette entreprise.

Salaires inférieurs

Tandis que la moyenne des salaires payés à la Cie Electrique du Saguenay (SAGEL) est de \$51.00 par semaine, soit un salaire inférieur de \$20.00 par semaine à ceux payés à Arvida dans l'aluminium et dans l'industrie du papier et inférieur de \$16.00 par semaine aux salaires payés dans les autres entreprises de distribution de l'électricité de la province de Québec, la compagnie Electrique du Saguenay ne peut certainement pas invoquer l'argument des taux prévalant dans la région ni dans la province de Québec pour les industries similaires.

Capable de payer

D'autre part, la Cie Electrique du Saguenay n'a nullement invoqué l'incapacité de payer ce que demandait le syndicat. Ce dernier à tout simplement prouvé que la Cie Electrique du Saguenay est une filiale de l'Aluminium Co, laquelle est une compagnie puissante, riche, capable de payer ses employés. Le syndicat a d'ailleurs prouvé que lorsque l'Aluminium Co. accorde des augmentations à Arvida, elle en accorde de sem-

blables ou d'équivalentes aux employés de ses filiales dans la région, V. G., les pouvoirs électriques de Shipshaw, le chemin de fer Roberval-Saguenay, la Saguenay Power, l'Alma & Jonquière Railway, etc. Seule la Cie Electrique du Saguenay traite différemment ses employés et fait exception dans la grande famille de l'Aluminium Co.

Sentence exécutoire

Il n'y a pas de raison pour que les employés de SAGEL soient traités autrement que les autres; seul l'entêtement, l'incompréhension ou l'obstination des conseillers et des officiers de la Cie Electrique du Saguenay peut expliquer une telle situation. Ou plutôt, ne serait-ce pas l'absence du droit de grève qui peut expliquer que les employés de SAGEL re-

çoivent encore des salaires inférieurs?

Les responsables

Si le pire arrive, on jettera les hauts cris, on se montrera surpris on criera à la révolution en oubliant que des injustices accumulées servent à déclencher des réactions que l'on qualifie de malheureuses.

L'Aluminium Co. qui tolère de pareils agissements de la part de l'une de ses filiales, l'A.P.I. (Association Professionnelle des Industriels) qui fournit ses techniciens pour exécuter de pareilles besognes, la Cie Electrique elle-même, devront un jour sortir de leur rêve et faire face à la réalité s'ils ne décident un jour de méditer sérieusement et d'agir en conséquence.

Joliette

15 A 21 CENTS DE PLUS A LA CIE BARRETT

Le Syndicat Catholique et National des employés de la Pulpe et du Papier de Joliette qui groupe les employés de la Cie Barrett de Joliette a signé, mardi dernier, le 12 octobre, une entente avantageuse avec la Cie.

Cet accord fait suite à quelques séances de négociations directes, très cordiales, qui eurent lieu depuis environ 3 semaines.

C'est au cours de l'assemblée de dimanche le 10 octobre que les employés acceptèrent le projet de convention, qui comprend en plus des ajustements de .01 à .03 sous l'heure, des augmentations de salaires variant de

.06 à .08 sous l'heure la première année;

.05 à .07 sous l'heure la deuxième année;

.04 à .06 sous l'heure la troisième année.

De plus, si l'indice des prix à la consommation augmente de 8/10 de point, il y aura une augmentation de .01 sous l'heure. L'indice de base choisi est 116.2. Les fêtes chômées et payées ont été portées à 7.

La clause de vacances fut améliorée de manière à donner droit aux vacances à la date anniversaire d'entrée en service, et tous les employés ayant moins de 5 ans de service ont droit à une semaine de vacances payée, ceux de 5 ans et plus ont droit à 2 semaines de vacances payées, ceux de 20 ans

LE COLLEGE DU TRAVAIL S'OUVRIRA LE 31 OCTOBRE

C'est dimanche prochain, le 31 octobre, que s'ouvrira la troisième session du Collège du Travail de la C.T.C.C. au Château Bonne-Entente, près de Québec.

Les élèves qui suivront cette troisième session du Collège du Travail pourront s'inscrire dans l'une des trois sections de leur choix: 1) techniques de négociations; 2) questions économiques canadiennes et 3) techniques d'éducation ouvrière. Tous les cours des sections se donneront l'après-midi et comprendront 10 leçons pour chaque section.

Chaque avant-midi, il y aura un cours d'intérêt général pour tous les élèves enregistrés et ce cours portera sur "Le syndicalisme dans la société moderne".

Comme l'indique le programme complet que nous reproduisons dans cette page, les cours consisteront surtout en des discussions avec les professeurs, de sorte que les élèves pourront participer activement à ces leçons et poser les questions qui les intéressent, leur permettant ainsi de s'éclairer davantage.

Le directeur du Service d'Education, M. Fernand Jolicoeur, nous avise qu'il reçoit encore des inscriptions pour ces cours dont le coût entier pour la session s'élève à \$100.00, ce qui comprend les frais de cours, le logement et la pension pour deux semaines.

La session s'ouvrira dimanche, le 31 octobre, par un dîner d'ouverture auquel assisteront les officiels de la C.T.C.C. De 2 h. 30 à 8 h. p.m., dimanche, il y aura des séances de récollection spirituelle par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C., organisateur du Collège du Travail dont la troisième session s'ouvrira dimanche, le 31 octobre.

La session qui durera deux semaines et se terminera le 13 novembre, est organisée par le Service d'Education de la C.T.C.C. à l'intention de tous les militants syndicaux, libérés ou non, qui ont déjà acquis un minimum de connaissances syndicales par

et plus de services ont droit à trois semaines.

Les heures de travail resteront à 48 heures pour cette année, mais seront réduites à 46 l'an prochain et à 45 dans 2 ans. C'est donc une diminution des heures de travail avec plus que pleine compensation.

LE PROGRAMME DU COLLEGE DU TRAVAIL

COURS D'INTERET GENERAL POUR LES ELEVES DES 3 SECTIONS

Chaque avant-midi : 10 cours

LE SYNDICAT DANS LA SOCIETE MODERNE

1. Comment est organisée la société, quelles en sont les principales institutions?
2. Quelle est la place du syndicalisme dans la société? Comment le mouvement syndical participe-t-il à la promotion des intérêts communs à toute la société?
3. Histoire de la naissance, de l'évolution et de l'intégration du syndicalisme dans la société.
4. Rencontres avec dirigeants d'autres organisations sociales pour échange de points de vue et collaboration possible.

PROFESSEURS :

Guy Rocher, Université Laval
Chan. Henri Pichette, C.T.C.C.
André Roy, C.T.C.C.
Fernand Jolicoeur, C.T.C.C.

COURS SPECIAUX A CHACUNE DES 3 SECTIONS

Chaque après-midi : 10 cours pour chaque section

1ère SECTION

TECHNIQUES DE NEGOCIATIONS

1. Comment préparer les négociations?
2. Tendances actuelles dans les négociations.
3. Revue de certaines clauses types.
4. Comment conduire les négociations?
5. Sources de documentation à connaître.

DIRECTEUR :

Marius Bergeron,
Directeur du Service de
Recherches de la C.T.C.C.

2ème SECTION

QUESTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES

1. Analyse et description de la vie économique canadienne.
2. Les crises économiques modernes.
3. Quelles sont les principales industries chez nous?
4. Importation et exportation au Canada.
5. Etude de l'intervention de l'Etat dans la vie économique.

DIRECTEUR :

René Tremblay,
Professeur d'Economie à
la Faculté des Sciences
Sociales de Laval.

3ème SECTION

TECHNIQUE D'EDUCATION OUVRIERE

1. Comment organiser et faire fonctionner un comité local d'éducation.
2. Quelles sont les meilleures techniques d'éducation ouvrière?
3. Comment donner un cours vivant et conduire la discussion?
4. Analyse de certains programmes d'éducation.
5. Comment se servir du film animé, du film fixe, de bandes sonores, de graphiques, de tableaux noirs, etc.

DIRECTEUR :

Fernand Jolicoeur,
Directeur du Service
d'Education de la C.T.C.C.

N.B.—Les cours consistent surtout en des discussions avec les professeurs. Le directeur de chaque section sera secondé par des spécialistes des matières au programme.

TRAVAIL ET FOYER

RENCONTRES

Les Dames auxiliaires du Conseil Central de Montréal sont en pleine période de recrutement et d'organisation. Ce groupement est jeune, c'est pourquoi plusieurs personnes l'ignorent ou se posent des questions à son sujet. Nous avons demandé à Mmes Gérard et Gosselin, respectivement présidente et secrétaire, de nous faire connaître plus en détails leur organisation.

— "Madame Gérard, c'est vous, je crois, qui avez proposé au Conseil Central de Montréal, ce projet d'un groupement de femmes de syndiqués, sous le nom de Dame auxiliaires ?

— Oui, madame, j'avais déjà fait partie d'un tel groupe dans une autre organisation et les services rendus étaient très grands, c'est pourquoi j'ai pensé que c'était une nécessité d'organiser la même chose pour les syndicats.

— Ce groupement existe depuis combien de temps ?

— Depuis un an, nous avons une vingtaine de membres actifs, mais il nous en faudrait beaucoup plus, pour réaliser nos buts.

— Et, vous, madame Gosselin, pourriez-vous renseigner nos lectrices sur les projets actuellement en cours, chez vous ?

— Comme les Dames auxiliaires sont un groupement de femmes qui, ayant du temps libres, acceptent de travailler ensemble pour venir en aide aux familles de syndiqués, nous avons pensé organiser une partie de cartes qui se tiendra le 12 novembre, à 8 heures, en la salle St-Stanislas, 1371 est, et avec l'argent récolté nous ferons un arbre de Noël pour les enfants des syndiqués. Un de nos buts est de venir en aide aux enfants dont les parents ne peuvent,

Au Centre Social
Ste-Brigide :

COURS D'ART CULINAIRE

Les dames et les jeunes filles désireuses d'acquérir des connaissances culinaires seront heureuses d'apprendre que les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil pourront répondre à leur ambition dès mercredi le 27 octobre prochain, à 7 h. 30 p.m.

Une série de cours de cuisine commencera en effet au Centre Social Ste-Brigide, 1589 rue Maisonneuve, à la date précitée. Ces cours sont des plus avantageux puisque chacun d'eux comprend un menu complet avec table dressée et qu'ils sont à la portée de toutes les personnes qui désirent s'inscrire. Pour tout renseignement supplémentaire, téléphoner à CHerrier 1791.

avec toute la meilleure volonté, arriver à habiller, chauffer et donner aussi quelques petits plaisirs.

— Et quels services pourront rendre dans l'avenir les Dames auxiliaires, Mme Gérard ?

— Les Dames auxiliaires pourront rendre de grands services : aide aux malades, organisation d'un café-ria en période de grève, escompte obtenu pour les Dames auxiliaires chez les marchands, épiciers, bouchers, pharmaciens, formation d'un centre d'achat pour les D.A. où toute marchandise est laissée au prix du gros, etc.

— Qu'ont fait les Dames auxiliaires de réalisations concrètes depuis leur fondation, pouvez-vous nous en donner une petite idée, Mme Gosselin ?

— Nous avons organisé, l'an dernier, une partie de cartes, et cet été un grand

pique-nique pour tous les enfants des syndiqués.

— Croyez-vous vraiment, madame, que les Dames auxiliaires peuvent rendre de grands services aux familles syndiquées ?

— Certainement, à condition que nous ayons la coopération des officiers de syndicats; qu'ils comprennent nos buts et nous aident dans la mesure du possible à les réaliser."

Le groupement des Dames auxiliaires fait appel à toutes les femmes de syndiqués qui ont quelques loisirs, et leur demande d'être des leurs, pour rendre service aux familles de syndiqués qui ont besoin d'aide. Toute personne intéressée peut communiquer avec Mmes Gérard ou Gosselin, à CR. 3692 ou FR. 2285.

Renée GEOFFROY

LES ECHANGES DE BON VOISINAGE

Dans la plupart des greniers, au fond de nombreux garde-robes, dorment des caisses de vêtements à refaire ou de vêtements à utiliser plus tard, qui ne serviront probablement jamais et dont les mites feront leurs repas.

Plusieurs familles de mes connaissances évitent cet encombrement de caisses qu'il faut toujours déplacer et qui nous font tant redouter l'arrivée du grand ménage. Ces familles, qui ont des enfants d'âges variés, font circuler les vêtements pendant qu'ils sont encore bons et n'ont pas besoin d'être refaits. La robe que portait Suzanne l'année dernière ira bien à sa jeune cousine, tandis qu'elle même portera un manteau qui vient d'une famille amie. Dans ces familles, on ne laissera pas dormir un habit de neige pendant toute une saison, même si on sait qu'il pourra servir pour le bébé d'ici deux ans. En ce temps-là, il se trouvera bien un autre habit de neige vacant parmi la petite communauté.

Je ne connaissais pas d'amis qui pouvaient échanger de tels services lorsque ma fille aînée eut besoin de son premier habit de neige. Mais je m'informai auprès de mes voisines dont les enfants étaient un peu plus grands, et je réussis à acheter à prix d'abaïne non seulement un habit de neige mais toute une série des vêtements de l'année précédente, qui n'exigeaient que de petites réparations.

Une certaine vanité mal placée nous empêche souvent de faire de telles démarches. Je ne vois pas ce qu'il y a d'humiliant à reconnaître que les vêtements d'enfants coûtent plus cher que ce que nos budgets peuvent nous permettre, et à chercher des moyens de remédier à cette situation. A qui pourrions-nous faire croire que nous pouvons dépenser sans compter ? Notre entourage rencontre les mêmes difficultés que nous, et on serait probablement heureux que quelqu'un prenne l'initiative de tels échanges.

Il n'y a pas que les vêtements qui puissent s'échanger; il y a tellement d'autres services. Plusieurs mamans sont prisonnières de leur foyer parce qu'elles ne peuvent jamais se procurer les services d'une gardienne. Parfois il suffirait d'un peu d'organisation pour que deux mamans prennent chacune une journée de congé par semaine. Celle des mamans qui a de jeunes enfants qui dorment l'après-midi et doivent se coucher tôt le soir préférera que les enfants restent à la maison et que ce soit la gardienne qui se déplace. Celle dont les enfants plus âgés ne trouveront dans ce déplacement que matière à aventures et jeux nouveaux n'aura pas d'objection à passer une journée ou une demi-journée dans une maison étrangère. De même, celle qui n'a qu'un tout jeune bébé peut le coucher n'importe où, sans cérémonies, et rendre service en même temps qu'elle se ménagera une salutaire journée de congé.

Les services à échanger sont innombrables : celle qui possède l'équipement nécessaire à la mise en conserve des fruits pourra passer une journée à travailler avec sa voisine, qui fournira son quota de fruits. Les gens qui possèdent une voiture pourront faire les courses qui sont les plus difficiles pour les habitués des autobus.

Quand nous voulons proposer à des amis d'échanger un service, il faut honnêtement nous demander si ces amis y auront vraiment leur compte. Quand on est vraiment convaincu qu'on peut donner autant que recevoir, il n'y a pas de raison d'hésiter.

La chambre de débarras

Un peu de peinture transforme l'atmosphère d'une maison. Vous avez une vieille chaise en osier de couleur défraîchie, un divan aussi en osier de couleur terre. Donnez-leur une couche de peinture blanche et un peu de soleil entrera dans la maison comme par magie.

Plusieurs ménagères aiment employer les essences aromatisantes pour certains mets. Qu'elles n'oublient surtout pas d'ajouter ces essences lorsque le mélange est froid. Car, si elles font le contraire, une grande partie de l'arôme s'en ira avec la vapeur.

Les livres d'histoires de vos enfants traînent-ils un peu partout dans la maison ? Fabriquez-leurs une petite bibliothèque dans leur chambre. C'est très facile avec deux planches et quelques briques. Habituez les enfants à aller placer leurs livres aussitôt qu'ils ne s'en servent plus, ils seront très heureux d'avoir une bibliothèque comme celle de papa. Ils prendront l'habitude sans s'en apercevoir de ranger leurs choses et ce sera ça de moins à faire pour vous lors du ménage du soir.

Les robes ou autres vêtements en rayonne sont assez difficiles à laver. Ajoutez 3 c. à soupe de vinaigre à l'eau du rinçage. De cette façon aucune inquiétude qu'il reste du savon. Et, les teintes resteront claires et brillantes.

Si vos enfants sont comme les miens, la faim les surprend toujours avant même que vous commenciez à préparer le repas. Ou vous refusez de leur donner quoi que ce soit parce que ça gâterait leur repas, et alors non seulement vous ne pourrez rien préparer en paix, mais vous en aurez pour une bonne heure de "j'ai faim", ou vous les calmez avec un fruit, une petite tartine, et ils auront quand même bon appétit au repas. Une amie me conseillait dernièrement les morceaux de fromage à donner aux enfants avant le repas, pour les faire patienter. C'est une très bonne suggestion, et je vous la passe.

Avez-vous remarqué que le thé tache le fond des tasses, plusieurs taches aussi sont très difficiles à partir sur la vaisselle. Employez du Bon Ami ou autre détachant semblable, ou encore faites tremper la tasse dans de l'eau auquel vous avez ajouté du borax.

Une amie avait un très beau manteau noir qu'elle portait depuis cinq ans. Elle en était plus que fatiguée. Elle l'a donc fait transformer en un élégant costume. Transformer de vieux vêtements est une grande économie surtout avec des enfants qui ont tant besoin de pantalons et de jupes.

Ne jetez jamais, les vieux chaudrons, les cueillères usagées, les bocaux qui ne servent plus et qui sont sans danger pour les petits. Vous les sortirez à la première neige quand les enfants réclameront des objets pour jouer. Ou cet été alors qu'ils auront perdu la pelle et la chaudière que grand-maman aura achetée.

Si le fourneau de votre poêle a besoin d'un bon nettoyage, facilitez votre travail en laissant séjourner à l'intérieur du fourneau, toute une nuit, une tasse d'amonique. Les vapeurs qui s'échapperont feront dissoudre et se détacher les graisses et vous n'aurez plus le lendemain qu'à l'essuyer avec un linge humide et imprégné de détergent.

Françoise s'est heurtée à une porte fraîchement peinte. Vous pouvez effacer la tache avec du tétrachlorure de carbone employée en plein jour.

Je rappelle aux lectrices du "TRAVAIL" que le Courrier reprendra sa place dans la page aussitôt que nous aurons reçu... des questions, des problèmes. Alors, n'hésitez pas, écrivez-nous. Envoyez vos lettres à "Courrier", journal Le Travail, 8227 Saint-Laurent, Montréal.

Renée GEOFFROY

LE BOEUF HACHE A TOUTES LES SAUCES

L'une des revues mensuelles américaines les plus aimées des ménagères (le Woman's Day, vendu aux magasins A & P) publie dans son numéro d'octobre un recueil de 127 recettes de viande hachée. Songez à ce que cela peut être précieux pour étirer le budget de nourriture, les rédacteurs ayant mentionné que leurs recettes sont préparées pour utiliser le "hamburger" à bon marché, vendu à quelque 39 cents la livre dans les chaînes d'épicerie.

Déjà, j'avais trouvé infiniment précieuse une série de 12 recettes de pain de viande publiée par la même revue, il y a trois ans. Un pain de viande bien cuit, bruni dans son jus, est aussi appétissant qu'un rôti, et plusieurs des recettes du nouveau recueil sont préparées exprès pour les "repas de visite". Chaque recette mentionne le prix approximatif de son exécution et le nombre de portions.

Mais on vous donne un avertissement : lorsque vous arrivez de l'épicerie avec un paquet de viande hachée, développez d'abord la viande et entourez-la d'un papier ciré peu serré. Ne gardez pas au réfrigérateur plus de 24 heures, à moins de la resserrer dans un papier d'aluminium et de la placer dans le compartiment de congélation. En ce cas, vous pouvez conserver le hamburger une semaine.

Une dizaine de recettes nouvelles prendront la place des sandwiches dans la boîte à lunch. Le hamburger peut aussi être préparé pour le déjeuner, le dîner, le souper, les collations, les grands repas de réception, et même on le présente comme hors-d'œuvre.

La seule recette que j'ai essayée jusqu'ici est celle des "hamburger boats", qui coûte 77 cents et peut servir à 8 personnes. C'est un petit pain de viande individuel entouré de pâte, ressemblant à un bateau plat. Il faut d'abord mélanger 1 livre et demie de viande hachée, un oignon moyen finement haché, 1 cuillerée de sauce Worcestershire, 1/8 de cuillerée à thé de muscade, 1/4 de tasse de miettes de pain, 1/2 tasse de lait.

Puis on prépare une pâte avec 2 tasses de farine tamisée, 1/2 cuillerée à thé de sel, 1/2 cuillerée à thé de poudre à pâte, 3/4 tasse de beurre (la recette dit margarine) et 5 cuillerées à table d'eau.

Roulez la pâte en deux rectangles d'environ 15 x 8. Coupez chaque rectangle en quatre. Roulez votre pain de viande en 8 rouleaux d'environ 5 pouces de long. Placez chaque rouleau au centre d'un des 8 rectangles de pâte. Mouillez le bord de la pâte avec de l'eau froide et remotez-la autour du rouleau de viande en pressant fermement les coins. Faites cuire à four chaud (425 degrés), environ 25 minutes.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressantes les syndiqués de la Canadian Vickers

Assemblées

A cause des élections municipales de lundi prochain, l'assemblée des délégués de département a été remise à plus tard mais le syndicat aise que l'assemblée générale aura lieu le jeudi, 28 octobre. Des nouvelles de l'arbitrage en cours seront dévoilées aux membres. Que tous se fassent un devoir d'être présents.

Anniversaire

L'assemblée générale qui aura lieu jeudi prochain, le 28 octobre coïncide avec l'anniversaire de la signature de la première convention avec la Cie Vickers, il y a deux ans.

Votez

Lundi prochain auront lieu les élections municipales à Montréal. Comme on le sait, tous ceux qui ont droit de vote aux élections municipales ont droit à deux heures de congé, afin de pouvoir aller enregistrer leur vote sans perte de salaire. Votez comme vous voudrez mais ne manquez pas d'exercer ce privilège démocratique.

Voyage d'essai

Le voyage d'essai du "William Carson" a eu lieu en fin de semaine dernière. Ce navire, le plus grand traversier du monde a été construit à la Vickers. Plusieurs de nos membres ont été du voyage.

"Le Travail"

Tous les membres de l'Union ont droit de recevoir le journal Le Travail chaque semaine. Si vous connaissez des membres qui ne le reçoivent pas, veuillez les prier de communiquer aux locaux de l'Union en signalant CL. 1251 pour y laisser leur adresse.

Les griefs

En ce qui concerne la procédure à suivre pour présenter un grief, de la bonne façon, l'Union vient de recevoir une lettre émanant de la Canadian Vickers, sous la signature de G.S. Bloomfield avisant les membres de la procédure à suivre pour présenter un grief. Vous feriez bien de vérifier cette procédure en lisant attentivement l'article 17 de votre contrat de travail.

Conciliation à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville

L'Alliance des Infirmières de Montréal vient de demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail en vue de trancher un différend survenu avec les autorités de l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville.

Le syndicat accuse les autorités de cet hôpital de refuser purement et simplement d'appliquer une clause de la convention collective signée entre les parties prévoyant la retenue syndicale obligatoire pour les infirmières embauchées durant l'exécution de la convention.

La clause en question prévoit le maintien d'affiliation des infirmières, membres du syndicat ainsi que la retenue syndicale obligatoire. Or les autorités de l'institution auraient négligé, malgré des avertissements répétés, d'effectuer cette retenue chez les infirmières embauchées durant la durée du contrat.

L'Alliance des Infirmières est d'avis qu'il s'agit là d'une obstruction systématique au syndicalisme et c'est pourquoi on a fait appel à un conciliateur.

LAUZON

Rétroactivité de 17 cents l'heure à 5 machinistes

Cinq machinistes de Geo T. Davies & Sons de Lauzon qui avaient subi une réduction de 17 cents l'heure à partir du 19 juillet dernier viennent d'obtenir gain de cause grâce à l'intervention de leur syndicat.

Joliette

LES OUVRIERS FONT UN PELERINAGE A PIED

Samedi soir dernier, dans la brume et sous la menace de la pluie, 165 Joliettains, hommes, femmes et enfants de toutes conditions, faisaient à pied en récitant le chapelet et en chantant des cantiques le trajet de 6 milles et demi qui sépare la Place Bourget de l'église de Notre-Dame de Lourdes. Organisé par le Conseil Central des Syndicats Catholiques, ce pèlerinage, le premier du genre, était présidé par M. Fernand Lanctôt, président du Conseil Central, et dirigé par le sous-chef Mathias Rivest de la police de Joliette, accompagné du policier R. Lanctôt. M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier des syndicats, accompagnait les pèlerins et dirigeait les prières. Des automobiles transportant environ 200 autres Joliettains accompagnaient ou précédaient les marcheurs, lesquels portaient des flambeaux.

Le départ de Joliette s'effectua vers 7h. 15 et deux heures plus tard, nos pèlerins faisaient leur entrée en l'église de Lourdes parée et illuminée. Des paroissiens de Lourdes attendaient les visiteurs.

M. l'abbé Victor Amyot, curé, souhaita la bienvenue et félicita le Conseil Central d'avoir organisé cette offensive de prières de laquelle sortira assurément une convention collective de bénédictions. Après le chant d'un cantique par toute l'assistance, M. l'abbé Léo Forest, rédacteur à l'Action Populaire, démontra que la Mère de Dieu, notre Mère, a mis sa puissance et sa bonté au service de l'humanité souffrante qui ne l'a ja-

mais invoquée en vain, et il a assuré ses auditeurs que leurs prières humbles et ferventes seront exaucées: un pèlerinage marqué par le sacrifice et accompli par des chrétiens repentants et sincères à l'église dédiée à la Vierge, et durant le mois du Rosaire de l'Année Mariale,

CONCILIATION A ST-JACQUES

Le Syndicat qui groupe les employés de la Société Coopérative Agricole de Tabac de St-Jacques a tenté en vain, lundi dernier le 11 octobre, de signer une nouvelle convention collective de travail.

Des négociations directes ont eu lieu l'après-midi et le soir.

Entre les deux séances de négociations, les employés se sont réunis en assemblée spéciale et ont décidé de maintenir leur demande de 3 jours de fêtes chômées payées supplémentaires.

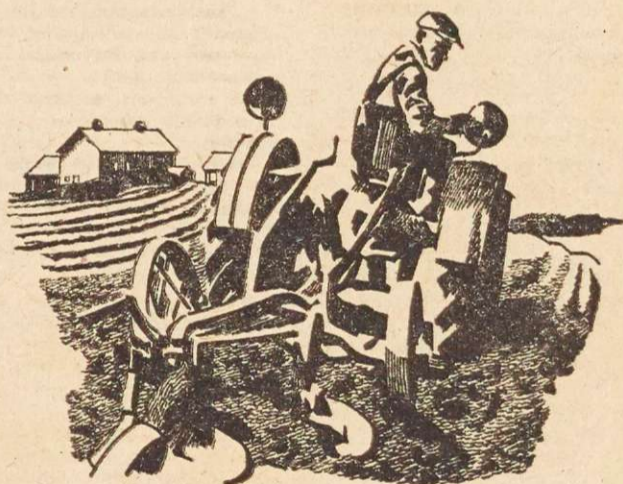
La Coopérative qui dans l'après-midi avait offert 1 fête payée en plus, en offrit deux le soir, mais comme la demande syndicale ne comportait, au point de vue monétaire, que 3 fêtes payées chômées, le syndicat n'a pu se rendre aux offres patronales.

Les discussions furent très cordiales et animées du désir de coopération mais le syndicat doit demander les services d'un conciliateur du gouvernement provincial.

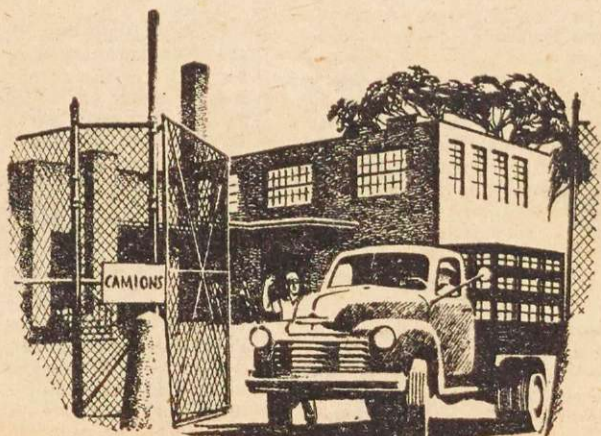
L'argent travaille tous les jours...



Cet entrepreneur a sans doute fait un emprunt bancaire qui l'a aidé à exécuter son contrat.



Les cultivateurs et autres producteurs empruntent à la banque pour l'achat de matériel et leurs besoins saisonniers.



On utilise le crédit bancaire pour l'achat de matières premières, la fabrication et la vente de marchandises.

Le crédit bancaire profite aussi bien aux particuliers qu'au monde des affaires. Il opère sans bruit, mais vous sentez qu'il est toujours "au travail", servant dans tous les milieux toutes sortes de fins utiles. Les banques à charte adaptent sans cesse leurs multiples services aux besoins changeants et croissants de l'entreprise moderne et de la vie moderne.

LES BANQUES DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

WHY OUR PORTS FACE IDLENESS

Why are so many Canadian industries using the facilities of American ports to expedite their goods overseas? This question has been repeatedly asked by the dock workers all over Canada, as well as official representatives of the National Harbors Board. Until now, no satisfactory answer has been advanced.

In the mean time Canadian dock workers have dropped millions of dollars in wages, due to this situation while the Canadian industrialists is losing his buying power.

One of the reasons for this condition is the fact that the parent companies of these industries which use American ports are in the United States.

Another reason is that Canadian companies very often sell their merchandise with delivery promised at the buyer's home port, thus giving overseas importers the choice of port delivery.

If all the interested parties in this matter were to make an effort to secure shippers to use Canadian ports, more than they are presently doing, it would boost waterfront business for Canada and Canadians.

C.I.O. UNION SEEKS PACT WITH C.C.C.L.

R. J. Lamoureux, of Montreal, regional directeur of the Union of Metallurgists (C.I.O.-C.C.C.L.) and president of the Industrial Unions of Quebec, has suggested a non-intervention pact be signed with the C.C.C.L.

"It is an opportune time that a pact such as this should be signed".

End 'Buck-Passing' On Unemployment Say Mayors

Toronto (CPA) — An end to 'buck-passing' on the question of which level of government is responsible for solving the problem of heavy unemployment was demanded by Ontario mayors and reeves in a strongly-worded brief to Premier Frost. The brief called for "immediate" action by "either or both" the provincial and federal governments.

The municipalities were bearing the brunt of welfare assistance to the unemployed, the mayors association stated, and the unemployment problem would grow to "major proportions" unless action were taken now. There must be no recurrence of "the distressing circumstances so many municipalities found themselves in during the depression", it said.

Unemployment was up 79.76% in Ontario over the first eight months of this year compared with 1953, the brief declared, and the municipalities should not be left to face "the immediate consequences of unemployment while the matter of responsibility between the federal and provincial governments awaits determination". The federal government had said the responsibility lay with the province while the prov-

ince had maintained that the federal government was responsible. The association stated that unemployment was "largely a national problem" but that the municipalities looked to the province for assistance.

With August unemployment totals the Ontario standing at 102,498, compared with 50,263 a year earlier, the problem was not a seasonal or temporary one. It would reach major proportions this winter immediate action was forthcoming.

The mayors called for a seven point program as follows:

1. Full and adequate assistance to the employable unemployed.
2. Increased unemployment insurance benefits.
3. Re-introduction of the federal Municipal Assistance Improvements Act.
4. A public works program at the three levels of government.
5. A speed-up in low-cost, low-rent of housing projects.
6. Increased aid to under-developed countries.
7. A moratorium on mortgages to protect the homes of the jobless.

Premier Frost stated that he was prepared to step up the provincial public works programs the minute that the federal government decided the situation warranted it. However, he said that the final decision rested with Ottawa.

"WAGES IN QUEBEC AND ONTARIO"

By Gilles BEAUSOLEIL

A 50 PAGES BOOKLET EDITED CO-JOINTLY BY THE C. C. C. L. AND THE C. C. L.

AN INDISPENSABLE AID FOR NEGOCIATORS AND OTHER UNION PERSONNEL

Both french and english editions on sale at 8227 St. Lawrence Bl'vd

PRICE : 25c A COPY, PLUS POSTAGE

GRAND-MERE

By an unanimous vote of 30 to 0 the employees of Adanac Foundries Limited of Grand-Mere have decided to join the ranks of the C.C.C.L.

Following charges of intimidation made by the International the ballot box was ordered forwarded to Quebec, where in the presence of members of the Board was opened and found to contain 30 ballots for the C.C.C.L. and nil for the A.F.L. The intimidation charges were thrown out when members of the International Unions failed to put in an appearance for the tabulation of votes.

As two-thirds of the membership are German, union meetings are held in German and French, which shall also take place during the approaching negotiations.

SHERBROOKE

Another attempt at raiding by the International Unions to secure the bargaining rights to represent the employees of the American Bilrite Company of Sherbrooke has been stopped, the present union (C.C.C.L.) remaining as sole bargaining agents.

This information has reached us through a press release by Mr. Raymond Pelardeau, business agent of the Central Council of Sherbrooke. Refusal of certification to the A.F.L. Unions was handed down by the Labor Relations Board.

Once again the employees of the American Bilrite Company expressed their desires to remain with the C.C.C.L. Negotiations will now be resumed once more, after being postponed pending the Labor Board's decision.

The attempt raid by the International only served to delay the members in obtaining the many benefits through negotiations, which are now in progress.

JOLIETTE

CONCILIATION DEMANDED

Owing to a deadlock in negotiations members of the Tobacco Industry's Union (C.C.C.L.) of St. Jacques have decided to apply for the services of a Government Conciliator.

UNDERPAID EMPLOYEES

The Union at Pinatel Piece Dye Works of Joliette have produced almost 150 briefs proving that these employees are underpaid in comparison to the standard of wage rates in this region.

WORKERS GET INCREASES

An increase of from .15 to .21 per hour has been secured for employees of the Barrett Company in Joliette by the Union of Pulp and Paper Workers (C.C.C.L.).

STARVATION WAGES

The Nurse's Alliance of Montreal have concluded their presentation of proofs to a tribunal board under the presidency of Juge Rene Lippe. The case involves the nurses of Joliette, Verdun, Cartierville and St. Jean de Dieu who are asking for pay increases from the ridiculous rates which now prevail. For example, a nurse at Joliette receives .85 an hour while the ordinary rate for a laborer in industry is \$1.33 and up per hour.

DEMANDEZ



La Cigarette La Plus Douce et La Plus Savoureuse, Au Canada

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

MEETINGS

Due to the civic elections taking place on Monday the regular scheduled Steward's Meeting has been postponed, but members are advised that the general membership meeting will take place as usual on Thursday October 28th. News of arbitration proceedings will be given at this meeting. Make it a point to attend.

ARBITRATION

Last Monday's arbitration meeting was postponed sine die by the Arbitration Tribunal.

ANNIVERSARY

Incidentally, the date set for the general meeting, October 28th coincides with the second anniversary of the signing of our first labor agreement with Vickers.

VOTE

Next Monday promises plenty of action for Montrealers, when civic elections are held. According to Civic Statutes every eligible voter is entitled to two hours in which to cast his ballot, without any loss of pay. Vote as you choose, but do not fail to exercise your Democratic privilege.

TRIAL RUN

The trial run of the newly completed "William Carson" took place last week-end. This vessel is the World's largest ferry and was built by Vickers. Many of our members made the trip.

IMPORTANT

All members of our union are entitled to a copy of Le Travail each week. If you know of a co-worker who fails to receive his copy by mail please have him contact his union office at CL 1251 and leave his address.

PROCEDURE

In regard to the procedure of presenting a grievance in the

proper manner, the union is in receipt of a letter from Canadian Vickers written under the signature of G.S. Bloomsfield advising members of the union of the steps to be taken for the presentation of a grievance. You may check up on this by reading Article 17 in your contract book.

STEWARDS

Speaking of grievances some of the Stewards are doing their jobs in a remarkable way by having a score of grievances settled by presenting these cases to the foremen. This avoids any further steps being taken by the union and both your union and the company appreciates this action.

FIRST AID

Any member interested in first aid work with the St. John Ambulance Brigade may call FA. 7320. Classes are held Wednesday night from 8 p.m. until 10 p.m. in Maisonneuve Market.

FIRE PATROL

No difficulty is met with now when one is looking for a fire patrol man in the Yard. Those natty coveralls and helmets make these fire-fighters stand out like a neon sign on a dark street.

INFORMATION

When in doubt about matters concerning your union contract, or other union business always apply to your Business Agent, your Stewards or members of your executive committee. You may be assured the information you require will be gladly furnished.

STATISTICS

An analysis of union security provisions found in a sample of collective agreements representing all industries shows that more than 50% have a provision concerning union membership and almost 70% provide a check-off.

NEWS FROM LAUZON

Thanks to the bargaining power of the Shipyard Workers Union of George T. Davie & Sons Limited (C.C.C.L.) employees of this company will benefit by 17 c. an hour retroactivity dating back from last July 19th. On this date, the company, believing they had the right to reduce the pay rate of 5 machinists while these employees were producing the same work previous to the cut. Following the report of the grievance by the workers in question, the Union presented the problem to the company, by way of the grievance committee, without obtaining any satisfaction. The Union then demanded the services of a conciliator from the Minister of Labor, who appointed Roger Leclerc to act. After a meeting with the company's Personnel Manager and the Union's business agent who was assisted by the Union's Organizer the company agreed to the Union's demands and forwarded a letter to the Conciliation Service confirming their decision.

SHERBROOKE

CONCILIATION ASKED IN RADIO STATIONS DISPUTE

Due to the refusal of the Sherbrooke Telegram Printing and Publishing Company Limited to negotiate a collective labor agreement for Radio Station C.K.T.S. the Union of Printers (C.C.C.L.) have applied for conciliation to Mr. M. McLean the Director of Industrial Relations for the Federal Government.

The demand for conciliation was accepted October 4th last. The Federal Minister of Labor has ap-

pointed Mr. Raoul Trepanier of the Montreal office of the Industrial Relations Branch, who will arrive in Sherbrooke in a few days to settle this dispute.

A second meeting of negotiations was held Wednesday between the Union of Printers (C.C.C.L.) and the Tribune Limited (Station C.H.L.T.) Mr. E. Lacasse of the Association of Professional Industrialists of the Province of Quebec has been appointed to represent the employers.